

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le 16/11/18

ID : 031-213101181-20181108-D20180720-DE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2018/07 du 08 novembre 2018

**D. 2018/07-20 – Finances locales – Inscription au contrat de ruralité 2019**

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** BINET Pascale, BODIOU Christelle, CONSTANS Loïc, DALDOSSO Corinne, DARES Patrick, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RECOBRE Pierre, SMIDTS Roberte, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents excusés :** BRUN Dante, DELLAC Anne-Marie, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, SIGAL Sandrine.

**Absents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BOSCARIOL Eric, CALVET Karen, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, NESPOLO Florence, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique.

**Pouvoirs :** BRUN Dante à DUPUY Daniel, DELLAC Anne-Marie à RECOBRE Pierre, LABIT Alain à DARES Patrick, LHERM Jean-Pierre à DALDOSSO Corinne, SIGAL Sandrine à DUSSART Vincent.

*Les conseillers ont été convoqués le 31 octobre 2018, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes.*

M DUSSART Vincent est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, DGS, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Monsieur le Maire informe que les contrats de ruralité sont des contrats conclus entre l'Etat et le porteur du contrat à savoir les PETR ou les EPCI afin de promouvoir les ruralités dynamiques, innovantes et solidaires.

Chaque contrat s'articule, dans une logique de projet de territoire, autour des 6 volets suivants :

- Accès au service et aux soins,
- Revitalisation des bourgs-centres,
- Attractivité du territoire,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, et afin d'apporter un service supplémentaire à la population communale mais aussi périphérique, monsieur le Maire propose d'inscrire l'opération médiathèque qui répond aux priorités de l'axe revitalisation des bourgs-centres du Contrat de Ruralité signé par le PETR Pays Tolosan. Le budget prévisionnel de cette opération est de 1 055 479 euros HT (ne sont pas compris les travaux de démolition, les VRD et le mobilier).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander l'inscription de cette opération à la maquette de programmation 2019 du Contrat de Ruralité du PETR du Pays Tolosan et de déposer auprès des services de l'Etat une demande d'aide au taux le plus haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le 16/11/2018

ID : 031-213101181-20181108-D20180720-DE



- d'accepter l'inscription de l'opération médiathèque à la maquette contrat de ruralité du PETR du Pays Tolosan.
- de déposer un dossier de demande de financement auprès des services de l'Etat
- de mandater monsieur le Maire à signer tout document et acte nécessaire à la bonne exécution de cette opération

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 9 novembre 2018  
Au registre sont les signatures*

Le Maire



Daniel DUPUY